



Nombre de membres en

Séance du mardi 22 septembre 2015

exercice: 11

L'an deux mille quinze et le vingt-deux septembre à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ

Excusés : Gilles GALLÈS, Mayder MARAN

Secrétaire de séance : Laurence LEROY

Madame Laurence LEROY est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 28 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement du territoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Gironde a validé la septième version soumise par le bureau d'études Azimut.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter la délibération suivante :

Adoption de la convention de l'aménagement de la traversée de bourg avec le Conseil Départemental - DE 2015 40

Monsieur le Maire expose la convention d'aménagement de la traversée de bourg pour les routes départementales n°228 et n°230 cadrant les travaux de la Commune de Gornac sur le domaine des ces voies :

- *divers aménagements pour la route départementale n°228 et n°230*

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Vie associative

Pour l'organisation du cyclocross du 27 septembre 2015 à Gornac, le conseil municipal s'était engagé à verser une subvention pour contribuer financièrement à l'évènement.

Monsieur le Maire propose donc la délibération suivante :

Cyclocross 2015 Gornac – subvention à l'association – DE 2015 41

Monsieur le Maire rappelle la délibération le 28 juillet 2015 à Gornac qui indiquait :

« *Monsieur William GOSSARD, porteur de projet, souhaite obtenir une subvention d'un montant de 1 273.00 euros.*

Le conseil municipal donne un accord de principe sous conditions :

- *à l'exception des barrières, la commune ne fournira pas les éléments de la liste (barrières, 4 planches d'une hauteur d'environ 20 cm, rubalise, 50 piquets, tracteur pour passer le*

girobroyeur ou rota-labour, branchement électrique, citerne d'eau, 3 tuyaux branchés à la citerne ou un karchers) soumise à Monsieur le Maire ;

- *l'équipe organisatrice doit justifier des moyens humains incluant, notamment, l'organisation des repas, le montage et le démontage du parcours ainsi que l'organisation de parking.*

Toute attribution d'aide pour cette manifestation devra être précédée d'une délibération autorisant le Maire à verser au Vélo Club de Langon une subvention de 1 273.00 euros. »

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention à l'association « vélo club de Langon ».

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Maison de santé - Participations des communes

Au vu des souhaits de communes voisines, Monsieur le Maire propose d'adopter les délibérations suivantes pour les participations financières à la Maison de Santé :

Adoption de la convention de partenariat financier relative à la construction de la Maison de Santé de Gornac - Commune de Saint Laurent du Bois - DE 2015 42

Monsieur le Maire expose la convention de partenariat signée par Monsieur le Maire de Saint Laurent du Bois. Il présente également la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2015 de la Commune de Saint Laurent du Bois indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissement de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 200€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 4 ans.

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire la recette correspondante au budget de la commune à l'article 1328.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption de la convention de partenariat financier relative à la construction de la Maison de Santé de Gornac - Commune de Saint Martial - DE 2015 43

Monsieur le Maire expose la convention de partenariat signée par Madame le Maire de Saint Martial. Il présente également la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2015 de la Commune de Saint Martial indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissement de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 150€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire la recette correspondante au budget de la commune à l'article 1328.

*Résultat du vote : Adopté
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0*

Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas de question.

Questions diverses

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015 – procédures en cours

Monsieur le Maire donne pour lecture la lettre envoyée en recommandée avec accusé de réception transmise à Monsieur le Préfet pour une demande de recours gracieux pour le FPIC 2015. Celle-ci a été mise en copie à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

Compte rendu de la commission des associations de la Communauté de Communes du Sauveterrois

Monsieur Frédéric ARROYO indique que le forum des associations du 5 septembre 2015 à l'Esplanade Bornard (Sauveterre de Guyenne) s'est très bien déroulé.

Organisation de l'inauguration de la place de la salle des fêtes du 27 septembre 2015

Monsieur Frédéric ARROYO, Président du Comité des Fêtes, propose de mettre à disposition des tentes et du matériel appartenant à l'association. Monsieur Jérôme TROLLIET remercie monsieur Frédéric ARROYO et indique qu'il est très aimable de la part des membres de cette association de venir aider lors de manifestation. L'apéritif et l'inauguration seront organisés par le conseil municipal.

Préparation des animations "Octobre rose" et "Téléthon 2015"

La « balade rose » partira de l'Esplanade Fongrave le 11 octobre 2015 à 9h30 et se terminera par un gouter.

Téléthon 2015

L'ensemble des associations, et autres bénévoles, seront conviés aux deux réunions de préparation.

Affaire Da Mota

Monsieur Alain COMBES indique qu'il suit toujours le dossier et que les délais du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux sont très longs.

La séance est levée à 22h30.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	